

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Dominique tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **mardi 3 décembre 2019** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Hugo Mc Dermott, conseiller  
Madame Stéphanie Lambert, conseillère  
Madame Marie-Josée Beauregard, conseillère  
Monsieur Jean-François Morin, conseiller  
Madame Lise Bachand, conseillère  
Monsieur Vincent Perron, conseiller  
Monsieur Robert Houle, maire

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Robert Houle.

Est également présente :

Madame Christine Massé, directrice générale et secrétaire-trésorière

## **ORDRE DU JOUR**

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **CONSULTATION PUBLIQUE**
  - 3.1 Dérogation mineure 2019-06 - Construction d'une plage de baignade qui empiète au-delà de la distance minimale requise au 580, rue Saint-Dominique (lot 3 580 319)
4. **PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CONSEIL :**
  - 5.1 Adoption du procès-verbal - Séance ordinaire du 5 novembre 2019
  - 5.2 Adoption des comptes à payer
  - 5.3 Dérogation mineure 2019-06 - Construction d'une plage de baignade qui empiète au-delà de la distance requise au 580, rue Saint-Dominique (lot 3 580 319)
  - 5.4 Comité consultatif d'urbanisme - Composition du comité 2020
  - 5.5 Établissement du calendrier 2020 des séances du conseil
  - 5.6 Offre de services en récupération supplémentaire de TPS et de TVQ
  - 5.7 Fédération québécoise des municipalités - Adhésion 2020
  - 5.8 **Point retiré** - Soumissions pour atteintes à l'environnement - Propositions de l'assureur
  - 5.9 Révision des districts électoraux - Mandat à Innovision+
  - 5.10 Résolution d'appui à une demande d'exclusion du territoire agricole auprès de la CPTAQ - Dossier des parties des lots 2 211 048, 2 211 046, 2 211 044, 3 379 833, 2 211 043, 2 211 042, 2 211 037, 2 211 036, 2 211 038, 2 211 039, 2 211 040 et 2 211 041

- 5.11 Réfection de la rue Deslandes - Service professionnel d'ingénierie pour la réalisation des plans, devis et surveillance des travaux
- 5.12 Budget supplémentaire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières recyclables, pour l'exercice financier 2020
- 5.13 Budget supplémentaire de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières organiques, pour l'exercice financier 2020

**6. LÉGISLATION :**

- 6.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du règlement numéro 2019-354
- 6.2 Avis de motion - Règlement numéro 2019-357 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020
- 6.3 Adoption - Règlement numéro 2019-356 prévoyant la création d'une réserve financière pour le financement de la vidange des étangs de l'usine d'épuration des eaux
- 6.4 Adoption - Règlement 2019-355 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation

**7. SERVICE DE L'URBANISME :**

- 7.1 Rapport du service

**8. SERVICE TECHNIQUE :**

- 8.1 Rapport du service des eaux usées

**9. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

- 9.1 Rapport d'exploitation - Station de traitement de l'eau potable

**10. CORRESPONDANCE :**

- 10.1 Sommaire de la correspondance

**11. DIVERS :**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Robert Houle, ouvre la séance.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-184**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour **en retirant le point 5.8.**

**ADOPTÉE**

**3.1. DÉROGATION MINEURE 2019-06 - CONSTRUCTION D'UNE PLAGE DE BAINNADE QUI EMPIÈTE AU-DELÀ DE LA DISTANCE MINIMALE REQUISE AU 580, RUE SAINT-DOMINIQUE (LOT 3 580 319)**

En conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et tel que mentionné dans l'avis public, une période est mise à la disposition de l'assistance pour poser des questions ou émettre des commentaires relativement à la demande de dérogation mineure mentionnée en rubrique.

**4. PAROLE AU PUBLIC ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des contribuables.

**5. CONSEIL :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-185**

**5.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu copie du procès-verbal mentionné en rubrique;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2019 tel que rédigé et d'en approuver les signatures.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-186**

**5.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé le certificat de disponibilité de crédits;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

QUE la liste des comptes à payer au 3 décembre 2019 soit adoptée telle que présentée.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à payer lesdits comptes à même le fonds général d'administration.

- Salaires (semaine 2, 9, 16, 23/11/2019) : 45 590,83 \$

Déboursés déjà payés :

- Chèques n° 918 à 928 : 8 020,67 \$
- Paiements Accès D, 500 381 à 500 411 : 52 442,30 \$
- Chèques manuels 10 015 à 10 015 : 176,44 \$
- Paiements directs 750 325 à 750 346 : 13 893,05 \$

Déboursés à payer :

- Chèque n° 929 à 972 : 54 683,66 \$

**Total : 174 806,95 \$**

**ADOPTÉE**

**Monsieur Jean-François Morin se retire de la table des délibérations.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-187**

**5.3. DÉROGATION MINEURE 2019-06 - CONSTRUCTION D'UNE PLAGE DE BAINNADE QUI EMPIÈTE AU-DELÀ DE LA DISTANCE REQUISE AU 580, RUE SAINT-DOMINIQUE (LOT 3 580 319)**

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a agi de bonne foi en demandant l'obtention d'un permis pour des travaux conformes aux règlements;

CONSIDÉRANT QUE refuser la dérogation mineure causerait un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne cause pas un préjudice sérieux au voisin;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure DM 2019-06.

**ADOPTÉE**

**Monsieur Jean-François Morin réitère la table des délibérations.**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-188**

**5.4. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - COMPOSITION DU COMITÉ 2020**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé d'un élu et de quatre citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de messieurs Benoit Chicoine et Jean-Claude Chicoine se terminent le 31 décembre 2019 et que monsieur Benoit Chicoine souhaite se retirer;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame la conseillère Lise Bachand vient aussi à échéance le 31 décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert

et résolu à l'unanimité :

D'OFFICIALISER ainsi le Comité consultatif d'urbanisme pour l'année en cours avec les personnes suivantes :

- Madame Lise Bachand, représentante du Conseil municipal, **jusqu'au 31 décembre 2021**
- Monsieur Jean-Claude Chicoine, représentant des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2021**
- Monsieur Olivier Pouliot, représentant des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2021**
- Madame Irène Drouin, représentante des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2020**
- Madame Carolanne Pineault, représentante des citoyens, **jusqu'au 31 décembre 2020**

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-189**

##### **5.5. ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2020 DES SÉANCES DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

et résolu à l'unanimité :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020, qui se tiendront le mardi et qui débiteront à 20 h :

- 14 janvier
- 4 février
- 3 mars
- 7 avril
- 5 mai
- 2 juin
- 7 juillet
- 4 août
- 1er septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 1er décembre

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-190**

### **5.6. OFFRE DE SERVICES EN RÉCUPÉRATION SUPPLÉMENTAIRE DE TPS ET DE TVQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique désire obtenir les services de la part de Planitaxe;

CONSIDÉRANT QUE Planitaxe (Éthier Avocats inc.) accepte de fournir à la municipalité de Saint-Dominique les services décrits, moyennant bonne et valable considération;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Planitaxe (Éthier Avocats inc.) pour la récupération de taxes TPS et TVQ et d'autoriser la directrice générale à signer le contrat de services.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-191**

### **5.7. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS - ADHÉSION 2020**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'adhésion de la municipalité pour l'année 2020, auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott

**APPUYÉ DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

DE RENOUELER l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020, au montant de 2 816,75 \$, plus taxes.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront incluses à même le poste budgétaire 02-110-00-494 au budget 2020.

**ADOPTÉE**

### **5.8. SOUMISSIONS POUR ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT - PROPOSITIONS DE L'ASSUREUR**

Point retiré

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-192**

### **5.9. RÉVISION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX - MANDAT À INNOVISION+**

CONSIDÉRANT QUE la révision des districts électoraux doit être effectuée en 2020 en prévision des élections prévues le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de service à cet effet présentée par Innovision+ le 20 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Lise Bachand  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin  
et résolu à l'unanimité :

DE MANDATER Innovision+ au montant de 2,30 \$ / électeur.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront affectées au poste budgétaire 02-140-00-419 et financées à même le surplus de l'exercice.

**ADOPTÉE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-193**

#### **5.10. RÉSOLUTION D'APPUI À UNE DEMANDE D'EXCLUSION DU TERRITOIRE AGRICOLE AUPRÈS DE LA CPTAQ - DOSSIER DES PARTIES DES LOTS 2 211 048, 2 211 046, 2 211 044, 3 379 833, 2 211 043, 2 211 042, 2 211 037, 2 211 036, 2 211 038, 2 211 039, 2 211 040 ET 2 211 041**

CONSIDÉRANT QUE la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) requiert, pour l'utilisation à des fins autre qu'agricoles sur des lots contigus au périmètre urbain, en vertu de l'article 61.2 de la LPAA, une demande d'exclusion produite par une municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'exclusion proposée permettrait de consolider les activités commerciales situées de part et d'autre de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Dominique veut demeurer concurrentielle à d'autres secteurs commerciaux afin d'éviter la dévitalisation de son artère commercial;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est situé à cheval sur la zone agricole et la zone urbaine et que la municipalité considère qu'il faut régulariser la situation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'avis qu'afin de faciliter la compréhension, la zone agricole devrait, dans des cas comme celui-ci, être en lien avec les limites cadastrales existantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est d'avis que l'exclusion homogénéisera le territoire, d'autant plus que dans le secteur visé, les probabilités que s'établisse un usage agricole sont inexistantes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Stéphanie Lambert  
et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Dominique appuie, par la présente résolution, la demande d'exclusion à la zone agricole des parties de lots 2 211 048, 2 211 046, 2 211 044, 3 379 833, 2 211 043, 2 211 042, 2 211 037, 2 211 036, 2 211 038, 2 211 039, 2 211 040 et 2 211 041.

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-194**

##### **5.11. RÉFECTION DE LA RUE DESLANDES - SERVICE PROFESSIONNEL D'INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de la firme Les Services EXP Inc. pour la réalisation des plans, devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection de la rue Deslandes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Marie-Josée Beauregard  
**APPUYÉE DE :** le conseiller Jean-François Morin

DE MANDATER Les Services EXP Inc. au montant de 33 606 \$, plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission n° réf. 999-00069130-PP.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution seront prises à même le poste budgétaire 02-320-00-411 et financées à même la redevance carrières et sablières.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-195**

##### **5.12. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Hugo Mc Dermott  
**APPUYÉ DE :** le conseiller Vincent Perron  
et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil adopte le budget supplémentaire relatif au traitement des matières recyclables déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis copie dudit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme « Annexe A ».

**ADOPTÉE**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-196**

##### **5.13. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS RELATIF AU TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin  
**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil refuse le budget supplémentaire relatif au traitement des matières organiques déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**6. LÉGISLATION :**

**6.1. DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-354**

Conformément à l'article 557 de la *loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dépôt est effectué du certificat préparé suite aux procédures d'enregistrement tenues à l'égard du règlement numéro 2019-354.

**6.2. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-357 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

Monsieur le conseiller Jean-François Morin donne avis de motion qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption, un règlement concernant les taux de taxes et les tarifs pour l'exercice financier 2020.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-197**

**6.3. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-356 PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DE LA VIDANGE DES ÉTANGS DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2019-356 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté le 5 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** la conseillère Stéphanie Lambert

**APPUYÉE DE :** le conseiller Hugo Mc Dermott

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 2019-356 prévoyant la création d'une réserve financière pour le financement de la vidange des étangs de l'usine d'épuration des eaux.

Copie du présent règlement est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-198**

### **6.4. ADOPTION - RÈGLEMENT 2019-355 DÉCRÉTANT L'INSTAURATION D'UN PROGRAMME DE REVITALISATION**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 2019-355 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté le 5 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Vincent Perron

**APPUYÉ DE :** la conseillère Lise Bachand

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 2019-355 décrétant l'instauration d'un programme de revitalisation.

Copie du présent règlement en jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

## **7. SERVICE DE L'URBANISME :**

### **7.1. RAPPORT DU SERVICE**

La compilation du mois de novembre 2019 est déposée au Conseil.

## **8. SERVICE TECHNIQUE :**

### **8.1. RAPPORT DU SERVICE DES EAUX USÉES**

Le rapport du mois de novembre 2019 est déposé au Conseil.

## **9. SERVICE DE L'AQUEDUC :**

### **9.1. RAPPORT D'EXPLOITATION - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Le rapport d'exploitation du mois de novembre 2019 est déposé au Conseil.

## **10. CORRESPONDANCE :**

### **10.1. SOMMAIRE DE LA CORRESPONDANCE**

Le sommaire de la correspondance du mois de novembre 2019 est déposé au Conseil.

## **11. DIVERS :**

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-199**

**12. LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour de cette séance ordinaire du Conseil municipal étant épuisé,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** le conseiller Jean-François Morin

**APPUYÉ DE :** la conseillère Marie-Josée Beauregard

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 h 22.

**ADOPTÉE**

---

Robert Houle  
Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale et secrétaire-trésorière